

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix sept, le 21 décembre, à 18 heures 00, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS 45 000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 14/12/2017

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Michèle BLANLUET

CHANTEAU : M. Jannick VIE (jusqu'à 22 h 15)

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M.RABILLARD), M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS (pouvoir à Mme MAIGNAN jusqu'à 22 h 30 puis présent), MAIGNAN Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (à partir de 18 h 45)

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER (pouvoir à M.BELOUET jusqu'à 18 h 50 puis présent), M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 30), Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 22 h 00 puis pouvoir à M.LELOUP), M. Florent MONTILLOT (pouvoir à M.BARBIER jusqu'à 19 h 10 puis à partir de 20 h 15), Mme Martine ARSAC, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 21 h 55 puis pouvoir à M.PEZET), Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON, Mme Stéphanie ANTON (pouvoir à Mme HOSRI jusqu'à 18 h 20 et à partir de 21 h 30), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME,

M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à M.MARTIN jusqu'à 18 h 55 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON (jusqu'à 21 h 40 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 21 h 50), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 21 h 30), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE (jusqu'à 21 h 55 puis pouvoir à M.LECOQ)

ORMES : Mme Jeanne GENET (jusqu'à 22 h 45)

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (de 19 h 30 à 21 h 30 puis à partir de 22 h 00), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à M.RICHARD), M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL (de 18 h 25 à 22 h 15)
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME (jusqu'à 21 h 50)
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE (jusqu'à 22 h 15)
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU
OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET
ORLÉANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 22 h 00) puis pouvoir à M. SANKHON, Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES), M. Michel BRARD donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 21 h 30), Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 21 h 50), M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à Mme Jeanne GENET (jusqu'à 22 h 45)
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU
SEMOY : Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT, Mme Claude GRIVE

Mme Muriel SAUVEGRAIN remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice..... 95
Quorum..... 48

Le membres du conseil métropolitain ont observé une minute de silence à la mémoire de M.ODY, récemment décédé, qui fut maire de SEMOY et membre de l'intercommunalité.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL (de 18 h 25 à 22 h 15)
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME (jusqu'à 21 h 50)
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE (jusqu'à 22 h 15)
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU
OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET
ORLEANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 22 h 00) puis pouvoir à M. SANKHON, Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES), M. Michel BRARD donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 21 h 30), Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 21 h 50), M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à Mme Jeanne GENET (jusqu'à 22 h 45)
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU
SEMOY : Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT, Mme Claude GRIVE

Mme Muriel SAUVEGRAIN remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice..... 95
Quorum..... 48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie Institutionnelle - Approbation des procès-verbaux des séances du conseil métropolitain du 28 septembre 2017 et du 26 octobre 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé les procès-verbaux des séances du conseil métropolitain du 28 septembre 2017 et du 26 octobre 2017.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 16 novembre 2017 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 16 novembre 2017 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

VI 04 - Vie institutionnelle - Modifications de la composition de commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions Attractivité et économie et Territoires et proximité,

- a désigné Madame Nelly DASSIS nouveau membre titulaire de la commission attractivité et économie en remplacement de Mme Valérie FRANÇOIS, et Madame Emilie HELOIN nouveau membre suppléant de la commission Territoires et Proximité,

- a modifié en ce sens la délibération n°6185 du conseil du 5 janvier 2017 modifiée relative à la composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET VIE ETUDIANTE

Intervention de M Ary BRUAND Président de l'université d'Orléans (suspension de séance)

M. Ary BRUAND, Président de l'université, a présenté, de concert avec Mme BARRUEL, Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, les 13 orientations stratégiques partagées entre Orléans Métropole et l'université d'Orléans.

AE 01 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie et Vie étudiante - Approbation d'un schéma de développement universitaire métropolitain.

Le conseil métropolitain a approuvé le schéma de développement universitaire métropolitain qui sera cosigné entre Orléans Métropole et l'université d'Orléans et dont les grandes orientations sont résumées dans la délibération.

AE 02 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie et Vie étudiante - Approbation d'une convention d'aide au démarrage d'une Graduate School à passer avec l'université d'Orléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de soutien à passer avec l'université d'Orléans ayant pour objet d'attribuer une subvention destinée à soutenir le démarrage de la Graduate School au titre de l'année 2018 d'un montant total de 250 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

AE 03 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie et Vie étudiante - Lab'O - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Orléans Val de Loire Technopole et le laboratoire d'entrepreneuriat cosmétosciences de l'université d'Orléans (We Lab Cosmetic).

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec Orléans Val de Loire Technopole et l'université d'Orléans ayant pour objet de soutenir le We Lab Cosmetic par une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat au sein du Lab'O et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

RESSOURCES

RESS 01 - Ressources humaines - Rapport égalité femmes hommes.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2018.

RESS 02 - Finances - Exercice 2017 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe pépinières, budget annexe port fluvial - Décision modificative n° 3. - Approbation.

Le conseil métropolitain :

1 - a approuvé la décision modificative n°3 du budget principal, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 10 108 276€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	236 633,00 €	
014 - Atténuations de produits	1 920 408,00 €	
014 / 73 - Attributions de compensation versées et reçues	Montant à définir	Montant à définir
65 - Autres charges de gestion courante	314 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	-29 727,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		152 400,00 €
73 - Impôts et taxes		384 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		3 713 316,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		-247 528,00 €
77 - Produits exceptionnels		22 335,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 583 209,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 024 523,00 €	4 024 523,00 €

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 441 314,00 € de dépenses réelles et à 1 583 209 € de dépenses d'ordre. Les recettes réelles s'élèvent à 4 024 523 €.

- En dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 300 000 € au titre des prestations du contrat UTOM (charges d'incinération),
- Ajustement de 284 000 € de la subvention d'équilibre versée au Budget annexe pépinières,
- Annulation de 93 094 € de crédits non réalisés sur 2017,
- Inscription de 30 000 € au titre du reversement au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de recettes issues de la revente des matériaux triés à l'UTOM,

- Ajustement des attributions de compensation versées aux communes (majoration DGF 1,9 M€ répartis au prorata de la population, prise en compte du niveau de réalisation et des avenants aux conventions de gestion 2017 en cours de collecte auprès des communes)

- En recettes de fonctionnement :

- Inscription de 3 840 816 € d'ajustement de crédits au titre du complément de Dotation Globale Forfaitaire perçue dans le cadre du passage en Métropole,
- Inscription de 158 000 € de recettes complémentaires de valorisation électriques et matières,
- Inscription de 100 000 € de recettes complémentaires de taxe de séjour,
- Annulation de 358 293 € de recettes prévues non perçues sur l'exercice,
- Ajustement des attributions de compensation versées par les communes (majoration DGF 1,9 M€ répartis au prorata de la population, prise en compte du niveau de réalisation et des avenants aux conventions de gestion 2017 en cours de collecte auprès des communes)

En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 1 583 209 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
27 - Autres immobilisations financières	-287 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	-1 004 643,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-1 073 217,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 713 091,00 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-2 131 030,00 €	-2 131 030,00 €
23 - Immobilisations en cours	-11 350 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		-15 764 606,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		34 250,00 €
024 - Produit des cessions		2 145 378,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 583 209,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-14 132 799,00 €	-14 132 799,00 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à – 14 132 799 € de dépenses réelles. Les recettes s'élèvent à – 14 132 799 € dont -15 716 008 € de recettes réelles et 1 583 209 € de recettes d'ordres.

- En dépenses d'investissement :

- Inscriptions de 113 738 € au titre d'un fonds de concours pour la commune d'Olivet dans le cadre de la mutualisation de la direction des systèmes informatiques,
- Annulation de 12 115 507 € de crédits non réalisés en 2017 et réinscrits pour partie au budget 2018,
- Annulation de 2 131 030 € de crédits en dépenses et en recettes, dans le cadre d'ajustements d'opérations pour comptes de tiers,

- En recettes d'investissement :

- Inscriptions de 2 145 378 € de crédits complémentaires au titre de cessions foncières,
- Inscriptions de 34 250 € de subventions complémentaires,

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 1 583 209 € et l'emprunt d'équilibre diminue de 15 764 606 €.

2 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 519 095 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	468 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	90 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 905,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		468 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	-38 905,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	558 000,00 €	558 000,00 €

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 558 000 € dont 596 905 € de dépenses réelles et à - 38 905 € de dépenses d'ordre. Les recettes réelles s'élèvent à 558 000 €.

- En dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 90 000 € au titre de fournitures d'énergies compensée par une régularisation de rattachement en recette,
- Inscription de 38 905 € au titre des créances éteintes,

- En recettes de fonctionnement :

- Inscription de 468 000 € en dépenses / recettes pour des régularisations de T.V.A. de la D.S.P.,

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 38 905 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-38 905,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		-38 905,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-38 905,00 €	-38 905,00 €

En section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à - 38 905 € et correspondent à la réduction d'une enveloppe prévisionnelle de travaux. Les recettes s'élèvent à - 38 905 € et correspondent à la diminution du virement de la section d'exploitation.

3 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe transport, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 857 693 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-857 693,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-68 564,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-789 129,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-857 693,00 €	-857 693,00 €

En section d'investissement, les dépenses correspondent à des annulations de crédits dans le cadre de décalages de travaux pour 857 693 €. Les recettes correspondent à la réduction de l'emprunt d'équilibre de 857 693 €.

4 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-6 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

En section de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 0 € et correspondent à un transfert entre chapitre au titre des régularisations des charges aux entreprises des pépinières.

5 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	1 495,00 €	
23 - Immobilisations en cours	-1 495,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

En section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 0 € et correspondent à un transfert entre chapitre au titre d'ajustements de crédits.

6 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe eau, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 771 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	620 000,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		771 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	151 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	771 000,00 €	771 000,00 €

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'élèvent à 771 000 € et correspondent à des régularisations comptables en dépenses et recettes.

RESS 03 - Finances - Budget 2017 Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe Pépinières - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 1 484 000,00 €, au titre de l'année 2017.

RESS 04 - Finances - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte du montant des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe assainissement, le budget annexe pépinières, le budget annexe crématorium et le budget annexe CFA :

	Admissions Non valeurs			Créances éteintes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Budget Principal	1 420,82	282,51	1 703,33	1 549,81	308,61	1 858,42
Budget annexe Assainissement	1 445,38	142,05	1 587,43	76 546,91	8 340,09	84 907,00
Budget annexe Pépinières				1 455,65	285,31	1 740,96
Budget annexe Crématorium			9,73			
Budget annexe CFA			84,00			
TOTAL	2 866,20	424,56	3 384,49	79 552,37	8 934,01	88 506,38

- a accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus.

RESS 05 - Finances - Transformation en communauté urbaine et métropole – Compétences transférées - Conventions de gestion transitoire passées avec les communes – Modification des annexes financières - Passation d'avenants

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les avenants à la convention de gestion transitoire des compétences transférées relevant du budget principal, ayant pour objet de modifier les annexes financières,

- a approuvé les avenants à la convention de gestion transitoire pour l'exercice de la compétence eau, ayant pour objet de modifier les annexes financières,

- a autorisé Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

RESS 06 - Finances - Modification des attributions de compensation provisoire 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires versées aux communes pour 2017

Montant en €	Pour mémoire AC Provisoire Janvier 2017	Pour mémoire AC Provisoire modifiée Juillet 2017	AC Provisoire modifiée Décembre 2017	<i>Dont majoration exceptionnelle 2017 (DGF)</i>
Boigny sur Bionne	756 080	776 080	791 546	51 246
La Chapelle St Mesmin	1 442 467	1 434 478	1 552 192	163 475
Chécy	495 778	291 305	378 937	145 326
Combleux	24 704	84 368	97 372	27 166
Fleury les Aubrais	3 790 748	3 712 327	3 846 809	314 404
Ingré	2 493 965	2 493 965	2 769 964	139 554
Mardié	1 844	-	47 808	56 496
Marigny les Usages	150 455	150 455	184 090	38 068
Orléans	21 719 854	21 869 854	22 179 055	1 669 487
Ormes	2 460 397	2 374 878	2 373 845	73 927
St Cyr en Val	1 044 674	1 085 674	1 115 468	66 639
St Jean de Braye	7 822 124	8 170 846	8 844 527	301 662
St Jean de la Ruelle	5 744 462	5 684 078	5 839 379	254 287
St Pryvé St Mesmin	56 762	-	146 241	96 110
Saran	9 609 815	9 648 815	10 026 284	241 189
Semoy	728 371	726 628	778 146	66 502
Total	58 342 501	58 503 751	60 971 663	3 705 538

- a approuvé le montant des attributions de compensation reçues par Orléans Métropole pour 2017 :

Montant en €	AC Provisoire Janvier 2017	AC Provisoire modifiée Juillet 2017	AC Provisoire modifiée Décembre 2017	<i>Dont majoration exceptionnelle 2017 (DGF)</i>
Bou	238 795	146 295	130 521	33 021
Chanteau	85 793	96 503	50 573	39 928
Olivet	1 220 240	1 186 840	439 844	318 194
St Denis en Val	672 170	759 104	682 620	124 207
St Hilaire St Mesmin	284 682	284 682	196 314	62 158
St Jean le Blanc	749 450	580 236	199 629	136 954
Total	3 251 129	3 053 660	1 699 501	714 462

RESS 07 - Finances - Nomenclature Budgétaire passage en M57.

Le conseil métropolitain a approuvé l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M57 pour le budget principal et les budgets annexes Centre de Formation d'Apprentis, Parc Technologique Orléans Charbonnière, Pépinières d'Entreprises, Port Fluvial, ZAC en Régie, Parc Floral, en remplacement de l'instruction comptable et budgétaire M14.

RESS 08 - Finances - Passage à l'instruction comptable M 57. Fixation des modes et des durées d'amortissement.

Le conseil métropolitain :

- a fixé à 762,25 € le seuil unitaire retenu pour l'amortissement des biens en un an,
- a fixé les durées d'amortissement des biens et subventions des budgets soumis à l'instruction comptable M 57 comme suit :

I - Comptes communs utilisés par tous les budgets M 57 dont l'activité est productive ou non productive de revenus

Matériel ou outillage de voirie : matériel roulant	215731	10 ans
Autre matériel et outillage de voirie	215738	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	10 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	217 et subdivisions	amorties sur la même durée que comptes correspondants
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10 ans
Matériel de transport	21828	7 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	21838	10 ans
Matériel informatique	21838	5 ans
Mobilier	21848	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans
Coffre-fort	2188	20 ans
Subventions d'équipement transférables	131 et subdivisions	subventions transférables amorties sur la même durée que le bien financé

IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Racensement des biens amortissables	Comptes d'immobilisation M57	Durée d'amortissement
Plantations d'arbres et arbustes	2121	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ans
Biens immeubles aménagement spécialisés (pépinières numériques)	21321	50 ans
Biens immeubles productifs de revenus (logements loués à des particuliers, ateliers-relais)	21321	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21351	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Construction sur sol d'autrui	214 et subdivisions	Durée du bail
Réseaux de voirie	2151	20 ans
Installations de voirie	2152	20 ans

Pour le secteur productif de revenus l'amortissement est étendu aux biens suivants :

Racensement des biens amortissables	Comptes d'immobilisation M57	Durée d'amortissement
Plantations d'arbres et arbustes	2121	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ans
Biens immeubles aménagement spécialisés (pépinières numériques)	21321	50 ans
Biens immeubles productifs de revenus (logements loués à des particuliers, ateliers-relais)	21321	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21351	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Construction sur sol d'autrui	214 et subdivisions	Durée du bail
Réseaux de voirie	2151	20 ans
Installations de voirie	2152	20 ans
Réseaux divers	2153 et subdivisions	20 ans
Subventions d'équipement transférables	131 et subdivisions	subventions transférables amorties sur la même durée que le bien financé

RESS 09 - Finances - Budget primitif 2018 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

1 - Le mode de présentation et de vote du budget

Considérant l'antériorité de la présentation par nature et du vote par chapitre pour Orléans Métropole et afin de permettre la comparabilité et la lisibilité des budgets,

- a décidé de maintenir, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M14, ainsi que pour les autres nomenclatures (M4, M43 et M49).

2 – a approuvé le budget principal,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	51 502 987,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 601 372,00 €	
014 - Atténuations de produits	60 625 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	47 033 043,00 €	
66 - Charges financières	3 535 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	93 550,00 €	
013 - Atténuations de charges		136 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ven		15 019 360,00 €
731 - Impositions directes		120 702 655,00 €
73 - Impôts et taxes		32 451 200,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		55 124 160,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		3 372 213,00 €
77 - Produits exceptionnels		571 801,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 060 350,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	9 169 872,00 €	243 785,00 €
TOTAL	227 621 174,00 €	227 621 174,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
024 - Produit des cessions		8 699 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	18 500 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		48 385 159,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 452 000,00 €	168 014 857,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	5 543 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 921 760,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	22 615 973,00 €	
23 - Immobilisations en cours	208 821 020,00 €	
26 - Participations et créances rattachées à	2 000 000,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 226 700,00 €	
458128 / 458228 - Aides à la pierre déléguées 2018	700 000,00 €	700 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	243 785,00 €	9 169 872,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		14 060 350,00 €
TOTAL	267 529 238,00 €	267 529 238,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 167 914 857,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 14 060 350,00 €.

3 – a approuvé le budget annexe de l'Assainissement,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	8 131 360,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 364 828,00 €	
014 - Atténuation de produits	950 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	747 310,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	590 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	410 000,00 €	
68 - DOT.AUX AMORT. ET PROVISIONS	40 000,00 €	
013 - Atténuation de charges		11 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		27 917 100,00 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		32 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		60 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	9 896 602,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 111 780,00 €	1 221 780,00 €
TOTAL	29 241 880,00 €	29 241 880,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 500 000,00 €	3 170 948,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 407 550,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 000 000,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		9 896 602,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 221 780,00 €	4 111 780,00 €
TOTAL	17 179 330,00 €	17 179 330,00 €

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 3 170 948,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 9 896 602,00 €.

4 – a approuvé le budget annexe Transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	3 287 615,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 610 276,00 €	
014 - Atténuation de produits	200 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 040 000,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	6 055 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 000,00 €	
013 - Atténuation de charges		2 200,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		18 230,00 €
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		58 600 000,00 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		21 751 810,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 327 900,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		17 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	20 394 249,00 €	
TOTAL	82 717 140,00 €	82 717 140,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		400 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 350 000,00 €	15 223 031,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	415 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 635 280,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	13 617 000,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		20 394 249,00 €
TOTAL	36 017 280,00 €	36 017 280,00 €

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 15 223 031,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 20 394 249,00 €.

5 – a approuvé le budget annexe du Parc Technologique Orléans-Charbonnière,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	4 320 000,00 €	
66 - Charges financières	49 800,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
70- Produits services, domaine, ventes		500 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		5 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 869 800,00 €	8 739 600,00 €
043 - Opérations ordre section fonctionnement	49 800,00 €	49 800,00 €
TOTAL	9 294 400,00 €	9 294 400,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000,00 €	4 319 800,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	8 739 600,00 €	4 869 800,00 €
TOTAL	9 189 600,00 €	9 189 600,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 4 319 800,00 €.

6 – a approuvé le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	494 890,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 762 249,00 €	
013 - Atténuations de charges		4 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	215 250,00 €	
66 - Charges financières	15 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	15 800,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		77 350,00 €
73 - Impôts et taxes		600 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 865 554,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		14 610,00 €
77 - Produits exceptionnels		5 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	22 956,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	61 000,00 €	20 631,00 €
TOTAL	3 587 145,00 €	3 587 145,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		55 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	63 000,00 €	39 975,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 300,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	99 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		22 956,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	20 631,00 €	61 000,00 €
TOTAL	187 931,00 €	187 931,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 39 975,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 22 956,00 €.

7 – a approuvé le budget annexe du Crématorium,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	195 806,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	371 228,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 190,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	
013 - Atténuation de charges		200,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		861 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	127 976,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	136 000,00 €	
TOTAL	866 200,00 €	866 200,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		852 024,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 100 000,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		127 976,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		136 000,00 €
TOTAL	1 116 000,00 €	1 116 000,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 852 024,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 127 976,00 €.

8 – a approuvé le budget annexe Pépinières,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 487 954,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	
66 - Charges financières	256 500,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	36 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		317 413,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		1 950 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		564 863,00 €
77 - Produits exceptionnels		3 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	440 527,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	860 695,00 €	247 900,00 €
TOTAL	3 083 676,00 €	3 083 676,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
13 - Subventions d'investissement reçues		390 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 070 000,00 €	2 512 678,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 286 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	600 000,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	5 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		440 527,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	247 900,00 €	860 695,00 €
TOTAL	4 208 900,00 €	4 208 900,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 2 492 678,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 440 527,00 €.

9 – a approuvé le budget annexe Parkings,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	108 500,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	350 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		505 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		500,00 €
023 - Virement à la section d investissement	12 000,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	424 540,00 €	390 040,00 €
TOTAL	895 540,00 €	895 540,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		53 500,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		12 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	390 040,00 €	424 540,00 €
TOTAL	490 040,00 €	490 040,00 €

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 53 500,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 12 000,00 €.

10 – a approuvé le budget annexe du Port fluvial,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	51 873,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	
66 - Charges financières	120 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		331 873,00 €
77 - Produits exceptionnels		500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	130 200,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	17 800,00 €	
TOTAL	332 373,00 €	332 373,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 000,00 €	63 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	87 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		130 200,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		17 800,00 €
TOTAL	211 000,00 €	211 000,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 63 000,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 130 200,00 €.

11 – a approuvé le budget annexe du Marché de gros,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	16 840,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		17 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		500,00 €
023 - Virement à la section d investissement	3 490,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	22 120,00 €	25 450,00 €
TOTAL	42 950,00 €	42 950,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		9 937,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 097,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		3 490,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	25 450,00 €	22 120,00 €
TOTAL	35 547,00 €	35 547,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 9 937,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 3 490,00 €.

12 – a approuvé le budget annexe des ZAC en régie,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	65 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		65 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	130 000,00 €	130 000,00 €
TOTAL	195 000,00 €	195 000,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	130 000 €	130 000 €
TOTAL	130 000 €	130 000 €

13 – a approuvé le budget annexe de l'Eau,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	4 190 404,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 901 000,00 €	
014 - Atténuation de produits	1 492 166,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	256 669,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	450 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	102 303,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		9 870 993,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		200 754,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 889 205,00 €	200 000,00 €
TOTAL	10 281 747,00 €	10 281 747,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		64 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €	8 575 155,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 001,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 097 948,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 209 411,00 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	200 000,00 €	1 889 205,00 €
TOTAL	10 528 360,00 €	10 528 360,00 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 8 575 155,00 €

14 – a approuvé le budget annexe Parc Floral

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	566 529,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 186 845,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		527 700,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		1 226 174,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	309 100,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	404 600,00 €	713 700,00 €
TOTAL	2 467 574,00 €	2 467 574,00 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
13 - Subventions d'investissement reçues		420 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	220 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	200 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		309 100,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	713 700,00 €	404 600,00 €
TOTAL	1 133 700,00 €	1 133 700,00 €

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 309 100,00 €.

RESS 10 - Finances - Attribution de compensations provisoires pour 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires de fonctionnement versées aux communes pour 2018.

FONCTIONNEMENT	Pour mémoire AC 2016	AC provisoire 2018 fonctionnement
BOIGNY SUR BIONNE	932 417 €	735 204 €
BOU	0 €	0 €
CHANTEAU	0 €	0 €
CHECY	1 036 009 €	202 825 €
COMBLEUX	113 176 €	84 502 €
FLEURY LES AUBRAIS	5 064 158 €	3 909 950 €
INGRE	3 536 574 €	2 653 674 €
LA CHAPELLE ST MESMIN	2 136 151 €	1 440 307 €
MARDIE	42 849 €	0 €
MARIGNY LES USAGES	176 128 €	127 709 €
OLIVET	1 269 286 €	0 €
ORLEANS	28 227 279 €	18 006 253 €
ORMES	3 422 595 €	2 780 576 €
ST DENIS EN VAL	187 405 €	0 €
ST JEAN LE BLANC	578 357 €	0 €
SARAN	10 619 942 €	8 924 512 €
SEMOY	1 192 889 €	1 027 032 €
ST CYR EN VAL	1 279 939 €	954 836 €
ST HILAIRE ST MESMIN	0 €	0 €
ST JEAN DE BRAYE	9 309 421 €	7 637 748 €
ST JEAN DE LA RUELLE	6 835 016 €	5 642 478 €
ST PRYVE ST MESMIN	528 245 €	47 550 €
Total	76 487 835 €	54 175 157 €

- a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires de fonctionnement reçues par Orléans Métropole pour 2018 :

FONCTIONNEMENT	Pour mémoire AC 2016	AC 2018 provisoire fonctionnement
BOIGNY SUR BIONNE	0 €	0 €
BOU	37 679 €	88 762 €
CHANTEAU	51 769 €	110 994 €
CHECY	0 €	0 €
COMBLEUX	0 €	0 €
FLEURY LES AUBRAIS	0 €	0 €
INGRE	0 €	0 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	0 €	0 €
MARDIE	0 €	35 958 €
MARIGNY LES USAGES	0 €	0 €
OLIVET	0 €	356 175 €
ORLEANS	0 €	0 €
ORMES	0 €	0 €
SAINT CYR EN VAL	0 €	0 €
SAINT DENIS EN VAL	0 €	152 303 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	53 346 €	168 704 €
SAINT JEAN DE BRAYE	0 €	0 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	0 €	0 €
SAINT JEAN LE BLANC	0 €	72 043 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	0 €	0 €
SARAN	0 €	0 €
SEMOY	0 €	0 €
Total	142 794 €	984 938 €

- a décidé d'imputer en en section d'investissement le coût des dépenses investissement liées au renouvellement des équipements transférés

- a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires d'investissement reçues par Orléans Métropole pour 2018 :

	Pour mémoire AC 2016	AC provisoire 2018 Investissement
BOIGNY SUR BIONNE	0 €	47 907 €
BOU	0 €	33 128 €
CHANTEAU	0 €	23 282 €
CHECY	0 €	333 321 €
COMBLEUX	0 €	28 342 €
FLEURY LES AUBRAIS	0 €	387 449 €
INGRE	0 €	403 164 €
LA CHAPELLE	0 €	294 312 €
MARDIE	0 €	165 818 €
MARIGNY LES USAGES	0 €	83 937 €
OLIVET	0 €	1 056 522 €
ORLEANS	0 €	3 370 235 €
ORMES	0 €	404 810 €
SAINT CYR EN VAL	0 €	294 302 €
SAINT DENIS EN VAL	0 €	585 754 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	0 €	128 589 €
SAINT JEAN DE BRAYE	0 €	953 265 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	0 €	590 163 €
SAINT JEAN LE BLANC	0 €	397 171 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	0 €	108 329 €
SARAN	0 €	726 900 €
SEMOY	0 €	79 509 €
Total	0 €	10 496 210 €

RESS 11 - Finances - Budget primitif 2018 - Versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- pour le budget annexe Transports

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports à 19 900 000 € au titre de l'année 2018,

- pour le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis à 1 000 000 €, au titre de l'année 2018,

- pour le budget annexe Pépinières

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 1 950 000 €, au titre de l'année 2018,

- pour le budget annexe Port fluvial

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Port fluvial à 331 873 €, au titre de l'année 2018,

- pour le budget annexe du Parc Floral

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Parc Floral à 613 087 € en section de fonctionnement et à 210 000 € en section d'investissement au titre de l'année 2018,

RESS 12 - Finances - Budget primitif 2018 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil métropolitain a fixé la contribution à verser par le budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à 200 000 € au titre de l'année 2018.

RESS 13 - Finances - Budget principal et budgets annexes - Adhésion aux associations et renouvellement - Approbation.

Le conseil de métropolitain a confirmé l'adhésion d'Orléans Métropole aux associations dont la liste figure en annexe à la délibération et a autorisé le versement des cotisations au titre de l'exercice 2018.

RESS 14 - Finances – Transfert des contrats de prêts communaux liés aux compétences transférées à Orléans Métropole.

Le conseil métropolitain a décidé du transfert des emprunts dont la liste figure en annexe à la délibération et a autorisé le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de compétences pour les emprunts concernés

RESS 15 - Finances – Eau potable - Reprise de l'actif et du passif des budget annexes eau potable des communes au bilan du budget annexe eau potable d'Orléans Métropole- - Approbation.

Le conseil métropolitain:

- a approuvé la reprise au bilan du budget annexe eau potable d'Orléans Métropole, par opérations d'ordre non budgétaires, des actifs et passifs des budgets annexes eau potable des communes concernées tel qu'apparaissant aux procès-verbaux et aux balances comptables transmis par les communes

- a autorisé le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer les formalités nécessaires et à signer tout document utile à l'application de la délibération.

RESS 16 - Finances - Fin des conventions de gestion - Modalités comptables et financières - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a autorisé les modalités comptables et budgétaires de la fin des conventions de gestion telles qu'exposées dans la délibération et conduisant Orléans Métropole à exécuter, sur son budget, en lieu et place des communes, les dépenses et recettes, intervenues entre le 1^{er} décembre 2017, date d'arrêté des comptes pour la gestion des opérations pour compte de tiers, et le 31 décembre 2017,

- a pris acte que lesdites dépenses et recettes seront prises en compte pour l'établissement des attributions de compensation définitives pour 2017.

RESS 17 - Finances- Gens du voyage - Aires d'accueil des gens du voyage - Occupation des aires - Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil d'Orléans Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2018 tels qu'exposés ci-après :

TARIF PAR EMPLACEMENT ET PAR JOUR	Propositions 2018
Emplacement ménage	2,52
Emplacement ménage + 65 ans	1,26
TARIF DES SERVICES PROPOSES	
Participation aux consommations électriques (par KW)	0,15
Participation aux consommations en eau (par m ³)	4,10
Changement d'emplacement	11,72
Photocopies	0,19
Intervention débouchage des sanitaires	42,24
Intervention lavage des poubelles	10,56
Machine à laver 18Kg (par jeton)	7,00
Machine à laver (par jeton)	4,24
Sèche-linge (pour 2 jetons)	2,34
Location de la salle pour festivités ou évènements familiaux	15,30
Cautiion salle	50,00
Garantie financière (accès à l'aire)	150,00

RESS 18 - Finances - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Service public de marché de gros alimentaire – Gestion par voie de délégation de service public – Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé le tarif de location des emplacements du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin à compter du 1er janvier 2018 s'établissant comme suit :

Zone Magasin	Tarifs 1.01.18
A l'année	
Emplacement 10 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 30 à 35 et 37 à 41</i>	800,58
Emplacement 5 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 27, 28, 29, 36, 42</i>	400,28
Petits Espaces (1 à 2 m ²) à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° A, B, C, D</i>	264,82
Très petit Espace (< à 1m ²) à l'année en HT <i>Représente 1 étagère maximum stockage inclus Réservé aux produits transformés et épicerie</i>	150,00
Commande / livraison à l'année en HT <i>livraison au moins une fois par semaine à échéances fixes. Réservé aux produits ne pouvant pas être conservés dans le magasin ou dans la chambre froide. (viande, poisson, fromages, certains fruits rouges,...)</i>	235,00
Au semestre	
Emplacement 5 m ² au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 27, 28, 29, 36, 42</i>	247,45
Petits Espaces (1 à 2 m ²) au semestre en HT <i>Emplacement dédié dans le magasin (sans place fixe)</i>	156,55
Commande / livraison au semestre en HT <i>livraison au moins une fois par semaine à échéances fixes. Réservé aux produits ne pouvant pas être conservés dans le magasin ou dans la chambre froide. (viande, poisson, fromages, certains fruits rouges,...)</i>	125,00
Au trimestre	
Petits Espaces (1 à 2 m ²) au trimestre en HT	95,95

<i>Emplacement dédié dans le magasin (sans place fixe)</i>	
Carreau	
Emplacement de 12 m ² + camion à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 1 à 9</i>	778,44
Emplacement de 5 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n°10 à 26</i>	333,62
Emplacement de 5 m ² au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	222,41
Emplacement de 5 m ² au trimestre en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	170,00

RESS 19 - Finances - Aménagement économique - Pépinières d'entreprises et Lab'O – Approbation des règlements intérieurs modifiés et des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les règlements intérieurs modifiés du LAB'O et des pépinières d'entreprises applicables à compter de leur publication ;
- a approuvé l'ensemble des tarifs des pépinières et du LAB'O applicables au 1^{er} janvier 2018 selon le tableau annexé à la délibération.

RESS 20 - Finances - Gestion des Déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé les tarifs 2018 relatifs à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	TARIFICATION 2018
Cartons	5 m ³ / apport	0,00 €
Métaux		0,00 €
Non valorisés		31,50 €
Incinérables		19,50 €
Inertes (gravats)		16,50 €
Bois		13,50 €
Végétaux		10,50 €
Souches (0,15<Ø<1 m)		15,00 €
DEEE		Coût HT €/unité
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €
GEM Froid ⁽¹⁾	> 2 unités / an ⁽⁴⁾	13,00 €
GEM non froid ⁽²⁾		6,00 €
Ecrans		8,00 €
PAM ⁽³⁾		3,00 €
Papiers, Corps creux, piles,	Petite quantité	GRATUIT

verre, Palettes ⁽⁵⁾ , batteries,		
huiles moteur, lampes		
Déchets toxiques		Coût HT €/kg
Acides	50 kg / apport	1,50 €
Bases		1,50 €
Solvants liquides		0,97 €
Solides pâteux		0,84 €
Aérosols		1,59 €
Combustibles		2,02 €
Produits de laboratoire		1,85 €
Produits mercuriels		8,98 €
Produits phytosanitaires		2,26 €
Autres Produits identifiés		1,50 €
Produits non identifiés		3,48 €
Filtres à huile minérale		0,54 €
Huiles de friture		0,00 €
Radiographie		unité

		Coût HT €/m3
Si déchets non triés		36,00 €

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur.

RESS 21 - Finances - Gestion des Déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil de métropolitain :

- a fixé le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

A. TARIF DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

Pour chaque enlèvement, le tarif de collecte est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	2,59 €
Pour un conteneur de 240 litres	5,14 €
Pour un conteneur de 340 litres	7,07 €
Pour un conteneur de 660 litres	14,17 €
Pour un conteneur de 750 litres	16,71 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,66
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,20 €

Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,18 €
--	--------

B. TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

Pour chaque enlèvement, le tarif de traitement est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	1,99 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	3,96 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	5,62 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	10,90 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	12,42 € / conteneur enlevé

C. TARIF DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES ECOLES PUBLIQUES

Pour chaque commune, le tarif est de 300 € par classe.

- fixer les tarifs de prestation pour compte de tiers comme suit :

A. PRESTATION INTEGREE A UN CIRCUIT DE COLLECTE

Prestation de collecte en porte à porte et traitement – Flux Déchets ménagers

Pour un conteneur de 120 litres	4,58 €
Pour un conteneur de 240 litres	9,09 €
Pour un conteneur de 340 litres	12,68 €
Pour un conteneur de 660 litres	25,08 €
Pour un conteneur de 750 litres	28,05 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	25,08 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	20,61 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	17,63 €

Prestation de collecte et traitement des déchets sélectifs

Pour un conteneur de 120 litres	4,11 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	8,20 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	11,42€ / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	22,57 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	22,57 € / conteneur enlevé

B. PRESTATION REALISEE EN DEHORS D'UN CIRCUIT DE COLLECTE

Prestation de collecte en porte à porte

Coût horaire : 126.12 €

Prestation de collecte de caissons de 7 à 20 m3

	2017	2018
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets à valoriser	48,38 €/tonne	32,38 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets incinérables	24,30 €/tonne	45,13 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets inertes (CET classe 3)	29,32 €/tonne	17,39 €/tonne

	2017	2018
Déclassement d'un caisson incinérable en déchets non valorisés	33,71 €/tonne	32,41 €/tonne
Déclassement des déchets inertes en déchets à valoriser	13,90 €/tonne	13,23 €/tonne

Prestation de traitement :

76 €/tonne + TGAP

- fixer les tarifs de prestations réalisées dans le cadre de manifestations comme suit :

Coût horaire : 126.12 €

Refacturation des bacs, corbeilles ou colonnes d'apport volontaire non restitués :

Bac roulant 120 à 140 litres	23,72 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	26,32 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	117,31 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	57,10 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	59,13 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres	53,62 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres multimatériaux	70,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	154,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	157,12 €/bac mis à disposition

- de fixer le tarif de la politique de gestion des bacs à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Bac roulant 120 à 140 litres	23,72 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	26,32 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	117,31 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	57,10 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	59,13 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres	53,62 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres multimatériaux	70,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure	154,68 €/bac mis à disposition

automatique, multimatériaux	
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	157,12 €/bac mis à disposition

RESS 22 - Finances - Gestion des Déchets - Unité de traitement des ordures ménagères et centre de tri - Traitement des déchets - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le tarif commercial 2018 lié au traitement des déchets d'activités économiques des sociétés par l'usine d'incinération de l'UTOM à 76 € HT / tonne ;
- a complété le tarif commercial de l'incinération par le montant de la TGAP ;
- a fixé la quantité minimale à facturer à une tonne.

RESS 23 - Finances - Eau potable - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain a fixé le tarif eau potable conformément à la grille tarifaire jointe à la délibération.

RESS 24 - Finances - Port d'Orléans - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé les tarifs applicables aux usagers du port d'Orléans à compter 1^{er} janvier 2018 tels qu'annexés à la délibération ;

RESS 25 - Finances - Infrastructures - Tarifs relatifs à la gestion de l'espace public - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les tarifs 2018 :
 - des droits de voirie – permission de voirie,
 - des travaux et prestations de service effectués en régie par les services métropolitains,
 - de la redevance pour occupation privative du domaine public routier métropolitain relative aux passages souterrains sous voirie à 12,73 € par m² de passage souterrain,
- a décidé que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

RESS 26 - Finances - Assainissement - Redevance d'assainissement - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le tarif de la redevance assainissement à 16,34 € HT pour la part fixe et 1,88 € HT le m³ pour la part variable à compter du 1^{er} janvier 2018, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur,
- a décidé de l'application du nouveau tarif annuel de la part fixe aux factures d'assainissement émises à compter 1^{er} janvier 2018, la part fixe étant facturée d'avance et non remboursable,

RESS 27 - Finances - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le tarif des prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers comme suit :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h (hors astreinte)

	Tarif HT 2018 applicable au 01/01/2018
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	225,30 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	112,65 €

Du lundi au vendredi de 17h à 7h30 (astreinte)

	Tarif HT 2018 applicable au 01/01/2018
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	281,61 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	140,81 €

Week-end et jours fériés

	Tarif HT 2018 applicable au 01/01/2018
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	278,82 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	139,42 €

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur

- a décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2018,

RESS 28 - Finances - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides, des boues liquides et des lixiviats par les stations d'épuration - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain:

- a fixé le tarif pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration comme suit :

Traitement des apports extérieurs en station d'épuration	Tarif 2018 HT/tonne à compter du 01/01/2018
Traitement des matières de vidange	24,72 €
Traitement des lixiviats	15,45 €
Traitement des matières sableuses	70,06 €
Traitement des boues liquides	43,27 €
Traitement des graisses liquides	68,00 €

- a précisé le cadre d'application du tarif de traitement des boues liquides à toutes les entreprises rejetant leurs effluents dans le réseau eaux usées d'Orléans Métropole avec un niveau de rejet supérieur aux caractéristiques suivantes :

DCO : 90 mg/L
 DBO5 : 25 mg/L
 MES : 30 mg/L
 NGL : 10 mg/L
 PT : 10 mg/L

- a décidé de l'application de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2018,

RESS 29 - Finances - Espace cinéraire – Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, ci-dessous :

A) Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir..... 34 €

- exonération de la redevance pour les enfants mort-nés

B) Concessions du champ d'urnes

Durée des concessions	Tarif champ d'urnes 2018
6 ans	240 €
10 ans	402 €
15 ans	603 €
30 ans	1 206 €

C) Concessions de cases de columbarium

Durée des concessions	Tarif case de columbarium 2018
6 ans	519 €
10 ans	864 €
15 ans	1 297 €
30 ans	2 595 €

D) Changement d'emplacement de concessions 18 €

RESS 30 - Finances - Crématorium – Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le tarif hors taxes des prestations du centre funéraire indiqué ci-dessous et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, étant précisé que la TVA (20 %) s'applique en sus du tarif :

CREMATORIUM - TARIF H.T.	2018
. Redevance de crémation comprenant le personnel d'accueil la manutention du cercueil, le recueillement, la crémation et la remise de l'urne service extérieur : livre du souvenir	481.33 €
. Redevance crémation corps enfants moins de 12 ans	240.18 €
. Redevance crémation restes mortels suite à exhumation décès de plus de 5 ans	240.18 €
. Redevance de crémation restes mortels (ossements en provenance des ossuaires)	481.33 €
. Redevance incinération membres personnes amputées livrés par le CHR (par incinération)	73.98 €
. Fourniture d'une urne standard	42.26 €
. Fourniture d'un reliquaire	24.02 €

T.V.A. en sus au taux en vigueur

FUNERARIUM - TARIF H.T.	2018
. Chambre froide - dépôt de corps sans mise en bière (forfait 3 jours)	254.60 €
. Supplément au-delà des trois jours : par demi-journée	19.20 €
. Dépôt de corps sans mise en bière (moins de 36 h.)	126.81 €

T.V.A. en sus au taux en vigueur

RESS 31 - Finances - Reprographie de documents communautaires - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable au 1er janvier 2018 :

	2018
- Photocopie A4 noir et blanc :	0,18
- Photocopie A4 couleur :	0,47
- Photocopie A3 noir et blanc :	0,30
- Photocopie A3 couleur :	0,59
- Divers documents d'orientation ou d'études	29,67
- CD ROM :	2,75

- a décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération.

RESS 32 - Finances - Transports et déplacements – Stationnement en ouvrage - Approbation de tarifs et de facilités de stationnement et de l'avenant n° 22 relatif à la convention d'affermage des parkings en ouvrage à passer avec la société d'économie mixte locale Orléans Gestion.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la facilité d'usage ouvrant l'accès au parking 24H/24 et 7j/7 sur l'abonnement mensuel « travail » à 90 euros par mois, pour les parkings Halles-Châtelet, Hôtel de Ville, Patinoire, Cathédrale, Médiathèque, Cheval Rouge et Halles-Charpenterie,

- a approuvé la grille des tarifs horaires et abonnements pour le Parking Patinoire à compter du 1^{er} Janvier 2018, étant précisé que la TVA s'appliquera en sus au taux en vigueur le cas échéant,

- a approuvé l'avenant n° 22 relatif à la convention d'affermage des parkings en ouvrage à passer avec la société d'économie mixte locale Orléans Gestion, ayant pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre des nouveaux tarifs du parc de stationnement Patinoire,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

RESS 33 - Finances - LogemLoiret - Construction de 9 logements situés à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Garantie d'un emprunt de 997 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 498 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 997 000 €, que LogemLoiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre LogemLoiret et Orléans Métropole.

RESS 34 - Finances - SA HLM France Loire - Amélioration de 44 logements situés à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 81 610 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 40 805 €, représentant 50 % d'un prêt de 81 610 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM FRANCE LOIRE et Orléans Métropole.

RESS 35 - Finances - SA HLM France Loire – Réhabilitation de 105 logements situés à Orléans - Garantie d'un emprunt de 36 600 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 18 300 €, représentant 50 % d'un prêt de 36 600 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et Orléans Métropole.

RESS 36 - Parc Auto - Aliénation de véhicules et matériels réformés - Vente publique par AGORASTORE SAS – Approbation.

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à remettre à la société AGORASTORE SAS pour aliénation, les véhicules et matériels qui feront l'objet d'une réforme de 2018 à 2022, et à les radier des registres d'inventaire.

RESS 37 - Moyens généraux - Achats - Convention de groupement de commandes portant plusieurs familles d'achats avec la ville d'Orléans et le centre communal d'action sociale d'Orléans - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes.

RESS 38 - Ressources humaines - Mise en œuvre des transferts de compétences - Transfert de personnel vers Orléans Métropole - Approbation de l'impact des transferts de personnel - Approbation des conventions de mises à disposition descendantes et ascendantes.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le transfert des personnels communaux à Orléans Métropole ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce transfert ;
- a approuvé les dispositions des conventions de mise à disposition de service à passer avec les communes de St Cyr en val, St Denis en val, St Jean le Blanc, Ingré, La Chapelle St Mesmin, Ormes, de St Jean de la Ruelle, Chanteau, Saran, Fleury les Aubrais, Olivet, St Hilaire St Mesmin, St Pryvé St Mesmin, Boigny sur Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Mardlé, Marigny les Usages, St Jean de Braye, Semoy et Orléans, et autoriser M. le Président ou son représentant à signer ces conventions ;

RESS 39 - Ressources humaines - Création d'un poste de directeur adjoint et d'un poste de développeur apprentissage au centre de formation des apprentis.

Le conseil métropolitain :

- a autorisé la création du poste de Directeur adjoint à la Formation auprès du CFA.et à pourvoir ce poste par voie contractuelle ;
- a autorisé la création d'un poste de Développeur apprentissage auprès du C.F.A auprès du CFA.et à pourvoir ce poste par voie contractuelle ;
- a autorisé Monsieur le Président à pourvoir ces postes par voie contractuelle et à signer les contrats correspondants ;

RESS 40 - Relations humaines. Mise à jour du tableau des emplois. Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le tableau des emplois.

RESS 41 - Ressources humaines - Restauration du personnel transféré - Partenariat - Approbation de conventions.

Le conseil métropolitain a approuvé la participation d'Orléans Métropole à la restauration des agents transférés, a approuvé les conventions à passer avec les lieux de restauration et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions.

RESS 42 - Ressources humaines - Mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP - Approbation.

Le conseil Métropolitain a adopté l'ensemble des dispositions relatives au régime indemnitaire dans les conditions sus-indiquées, en faveur des personnels métropolitains et a délégué Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Métropole.

RESS 43 - Ressources humaines - Financement des travaux d'aménagement des locaux de la direction des systèmes d'information mutualisée - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Olivet.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Olivet ayant pour objet le financement des travaux d'aménagement de bureaux destinés à accueillir la direction des systèmes d'information mutualisée, pour un montant de 113 738,04 € H.T. et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 44 - Ressources humaines - Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret – Adhésion au socle commun – Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé l'adhésion au socle commun du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret avec effet du 1^{er} janvier 2018 et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention correspondante avec le Centre de gestion de la fonction publique

territoriale du Loiret.

RESS 45 - Ressources humaines – Direction des grands projets et du patrimoine - Mise à disposition individuelle de 2 agents auprès de la Société d'Economie Mixte ORLEANS SPECTACLES – Approbation de conventions.

Le conseil métropolitain a approuvé les conventions à passer avec la Société d'Economie Mixte ORLEANS SPECTACLES ayant pour objet de mettre à disposition de la Société d'Economie Mixte ORLEANS SPECTACLES M.M. Joël LEBRET et Stéphane GELET agents de la métropole, avec effet du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans et a autorisé le président à signer les conventions de mise à disposition.

RESS 46 - Ressources humaines - Action sociale pour le personnel - Convention de partenariat avec le Comité d'œuvres Sociales - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec le C.O.S. pour les années 2018 à 2020 prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de 14 500 €, sous réserve du vote des budgets correspondants et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom d'Orléans Métropole.

RESS 47 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Sportive des Territoriaux d'Orléans Métropole (ASTOM)- Approbation

Le conseil métropolitain a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 3 350 € à l'Association Sportive des Territoriaux d'Orléans Métropole (ASTOM),

RESS 48 - Ressources humaines - Organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans entre les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, la métropole Orléans Métropole et l'ESAD à partir du 1^{er} janvier 2018 ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

RESS 49 - Ressources - Frais de déplacements des élus - Approbation d'une délibération cadre portant sur différents mandats spéciaux -.

Le conseil métropolitain a approuvé pour la durée restante du mandat, les modalités de prise en charge et de remboursement aux élus, aux frais réels, des frais de déplacement hors du territoire métropolitain effectués dans le cadre de mandats spéciaux sur présentation des pièces justificatives.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Projet Interives – ZAC Interives 1 – Dossier de réalisation - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Interives 1.

AT 02 - Projet Interives – ZAC Interives 1 – Programme des équipements publics - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC Interives 1.

AT 03 - Cohésion sociale – Convention de mise à disposition d'un local situé 370 rue faubourg Bannier au profit des Restaurants du Cœur – Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil métropolitain a approuvé la passation de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une partie d'un bâtiment, situé au 370 rue Faubourg Bannier au profit des restaurants du Cœur et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant

AT 04 - Transports et déplacements - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Dessertes événementielles pour l'année 2018 – Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les renforts d'offres de transports collectifs pour les dessertes événementielles concernant les fêtes de Jeanne d'Arc et la fête de la musique organisées par la Ville d'Orléans, pour un montant maximum de 50 000 € TTC, au titre de l'année 2018

AT 05 - Transports et déplacements – Système de jalonnement dynamique des parkings - Approbation de deux conventions à passer avec la SEM « Orléans Gestion » et avec la société « Indigo ».

Le conseil métropolitain a approuvé les conventions à passer avec les sociétés Orléans Gestion et Indigo relatives au système de jalonnement dynamique des parkings ayant pour objet d'informer les usagers sur la disponibilité des places dans les parcs de stationnements concernés et de leur permettre ainsi de s'orienter vers des équipements disposant de places disponibles et a autorisé Monsieur le Président ou à son représentant à signer lesdites conventions pour une durée supplémentaire de 3 ans.

AT 06 - Transports et déplacements - Convention de délégation de service public pour la gestion des transports urbains de l'agglomération orléanaise, passée avec la société Keolis SA et sa filiale Keolis Orléans Val de Loire – Approbation d'un avenant n°7.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 7 relatif à la modification de certains articles de la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains, pour la mise en place de nouveaux aménagements et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant.

AT 07 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune de Chécy – Révision – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de PLU.

Le conseil métropolitain :

- a tiré le bilan de la concertation avec le public sur le projet de révision du PLU de Chécy, dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a appliqué au document les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016,
- a arrêté le projet de plan local d'urbanisme, tel qu'il est joint à la délibération,
- a soumis le projet pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux organismes qui ont souhaité être consultés,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures.

AT 08 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune de Fleury-les-Aubrais – Révision du plan local d'urbanisme – Modernisation du contenu du PLU.

Le conseil métropolitain a dit que les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016, seront applicables au PLU révisé et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à cette procédure.

AT 09 - Planification urbaine – Plan local d’urbanisme communal (PLU) - Commune de Fleury-les-Aubrais – Révision du plan local d’urbanisme – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de PLU.

Le conseil métropolitain :

- a confirmé que la concertation relative au projet de révision du PLU s’est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération en date du 14 décembre 2015,
- a tiré le bilan de la concertation avec le public sur le projet de révision du PLU de Fleury-les-Aubrais, dont la synthèse est annexée à la délibération,
- arrêter le projet du plan local d’urbanisme tel qu’il est joint à la délibération,
- soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ces procédures.

AT 10 - Planification urbaine – Plan local d’urbanisme communal (PLU) – Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Révision du plan local d’urbanisme – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de PLU.

Le conseil métropolitain :

- a tiré le bilan de la concertation dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a arrêté le projet du plan local d’urbanisme tel qu’il est joint à la délibération,
- a soumis le projet pour avis aux personnes publiques associées,
- a autorisé le président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures.

AT 11 - Planification urbaine – Plan local d’urbanisme communal (PLU) – Commune de Saran – Approbation de la modification n°1.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le dossier de modification n° 1 du PLU de la commune de Saran, en tenant compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, tel qu’il est annexé à la délibération.
- a précisé que conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21 à savoir :
 - o un affichage au siège d'Orléans Métropole et de la mairie de Saran pendant un mois
 - o une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
 - o une publication au recueil des actes administratifs

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 04 - Compétences partagées – Projet CO'Met – Dossier d’Autorisation Environnementale – Demande d’autorisation de défrichement.

Le conseil métropolitain a acté qu’un défrichement de bois d’une surface d’environ 4 hectares est à effectuer dans la cadre de la réalisation du projet CO'Met, sur les parcelles cadastrées DV17, DV23, DV25 et DV31 d’une contenance totale de 8 hectares et a autorisé le Monsieur le Président à déposer une demande d’autorisation de défrichement auprès des services de l’Etat et à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

AE 05 - Compétences partagées – Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs - Définition de l'intérêt métropolitain – Création d'une aire événementielle dans le cadre du projet CO'MET - Mise à jour.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé CO'Met. ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'aire événementielle du stade de la Vallée à Fleury-les-Aubrais ;

- a décidé d'abroger la délibération n° 6404 du conseil métropolitain en date du 22 juin 2017.

AE 06 - Grands projets économiques, Grandes entreprises, Innovation - Modification du règlement du Fonds d'Investissement Régional de développement "Loire Valley Invest" - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les modifications du règlement du fonds d'investissement régional de développement, intitulé « Loire Valley Invest ».

AE 07 - Développement commercial - Aide en faveur des commerces de proximité- Commune de Marigny-les-Usages- Approbation d'une convention de soutien à l'investissement à passer avec Monsieur Mohamed FELLAHI - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à l'investissement à passer avec la société : Monsieur Mohamed FELLAHI – gérant de l'épicerie PROXIMARCHE en exploitation personnelle – Place de l'Eglise – 45760 MARIGNY-LES-USAGES ;

- a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à cette société ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 08 - Aménagement économique - Représentation du territoire métropolitain au Consumer Electronics Show de Las Vegas - Attribution d'une aide économique à la start-up JANASENSE et à la Start-up SWAP.

Le conseil métropolitain :

- a accordé à l'entreprise JANASENSE une subvention d'un montant de 2 000 € afin de contribuer au financement de sa participation au CES de Las Vegas qui se tiendra en janvier 2018 ;

- a accordé à l'entreprise SWAP une subvention d'un montant de 1 000 € afin de contribuer au financement de sa participation au CES de Las Vegas qui se tiendra en janvier 2018.

AE 09 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Projets d'établissement et d'apprentis pour l'année 2018 - Information.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte du projet d'établissement élaboré par le CFA pour l'année 2018 ;

- a pris acte du projet apprentis-citoyens par le CFA pour l'année 2018.

AE 10 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Plan d'équipement 2018 - Demande de subvention auprès de la région Centre-Val de Loire - Information.

Le conseil de métropolitain a pris acte du plan d'équipement 2018 proposé par le CFA Orléans Métropole sur la base duquel une subvention sera demandée auprès de la région Centre-Val de Loire.

AE 11 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Bilan de la rentrée 2017 - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte de la situation des effectifs du centre de formation d'apprentis à la rentrée 2017.

AE 12 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Programme de formation continue en direction des adultes pour l'année 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le programme 2018 de formation professionnelle continue en direction des adultes proposé par le CFA qui s'inscrit dans l'appel à projets régional concernant les actions de savoirs de base et a autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer les conventions relatives aux visas retenus à passer avec la région Centre-Val de Loire ainsi que tout document y afférent.

AE 13 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Mise en œuvre d'actions de formation - Approbation de deux conventions à passer avec le CFSA Campus Centre CCI INDRE.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions à passer avec le CFSA Campus Centre CCI INDRE, ayant pour objet, d'une part la mise en œuvre d'actions de formation du réseau NEGOVENTIS et d'autre part la mise en œuvre pédagogique qui sera déclinée pour chaque formation confiée, pour l'organisation et le financement des programmes de formation du CFA ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

AE 14 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Rappel des actions européennes 2016-2017 et approbation du projet 2018-2019 - Attribution de bourses « Erasmus + » et approbation de conventions-type de placement et de versement à passer avec les jeunes en post-apprentissage.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les projets d'action européenne du CFA en 2018 en matière de mobilité et leurs plans de financement ;

- a approuvé la convention-type à passer avec chaque employeur et chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA effectuant son post-apprentissage dans un pays étranger de l'Union européenne,

- a approuvé le contrat financier d'attribution de bourse Erasmus + à passer avec chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA, d'un montant de 140 € par semaine de stage effectuée,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions pour l'année 2018.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Assainissement - Commune de Chécy - Extension et réhabilitation du bassin des Maures - ZAC Grainloup - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la société France Loire.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la société France Loire, relative aux travaux d'extension et de mise en conformité du bassin de rétention des Maures situé dans le périmètre de la ZAC Grainloup à Chécy pour un montant estimé à 647 000 € HT et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP01 - Infrastructures – Saran – Ingré – La Chapelle St Mesmin - Projet d'élargissement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans, entre la bifurcation avec l'A71 et l'A19 - Avis sur le dossier d'enquête publique - Approbation.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur le projet d'élargissement de l'autoroute A10 entre l'A19 et l'A71, sous réserve de la prise en compte des observations émises dans la délibération.

TP 02 - Infrastructures - Viabilité hivernale sur les voies dans l'enceinte du CHRO - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec le CHRO ayant pour objet de fixer les modalités d'intervention d'Orléans Métropole pour le salage et le déneigement des voies internes à l'enceinte du CHRO pour une année, renouvelable tacitement au maximum 4 fois, la participation du CHRO pour chaque intervention de la métropole étant fixée à 678 € T.T.C. au titre de l'année 2018 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la métropole.

TP 03 - Infrastructures - Révision du programme de soutien aux communes 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain a ajouté l'aménagement de l'avenue De Gaulle à Olivet au programme de soutien aux communes à hauteur de 150 K€, portant son budget total pour les aménagements sur les voies communales à un montant de 1 169 075 €.

TP 04 - Gestion des Déchets - Commune de Saint Pryvé Saint Mesmin – Convention d'attribution de fonds de concours au profit d'Orléans Métropole - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la SAS des quinze pierres, destiné à participer aux travaux de création d'un carrefour giratoire au croisement de l'avenue du traité de Rome et de l'impasse des Moines à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

TP 05 - Gestion des Déchets - Soutien à la collecte sélective et au recyclage – Approbation d'un « contrat pour l'action et la performance dit barème F » et d'un « contrat collectivités pour les papiers graphiques » à passer avec la société CITEO.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le « contrat pour l'action et la performance dit barème F » à passer avec la société CITEO ayant pour objet le soutien financier des opérations de recyclage et de valorisation des déchets avec prise d'effet au 01/01/2018 et une échéance au 31 décembre 2022,

- a approuvé le « contrat collectivités pour les papiers graphiques » à passer avec cette même société CITEO ayant pour objet le soutien financier des opérations de recyclage et de valorisation des déchets, avec prise d'effet au 01/01/2018 et une échéance au 31 décembre 2022 ;

- autoriser Monsieur le Président à signer lesdits contrats.

A Orléans, le **28 DEC. 2017**

Le Président d'Orléans Métropole


Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.